

# LE DON DE TISSUS HUMAINS

---

## Communication avec la famille



**BIBIANE ET EUGÈNE**  
PARENTS DE RACHELLE ET ÉMILIE,  
DÉCÉDÉES DANS UN ACCIDENT  
DE LA ROUTE

**La prise de contact avec les membres de la famille d'un donneur potentiel constitue une étape essentielle du processus de don. Vous tenez le premier rôle dans la chaîne de vie : vous êtes le lien entre les donneurs potentiels et les receveurs éventuels.**



**Après avoir recommandé un donneur potentiel à Héma-Québec, un coordonnateur vous informera de la présence ou non d'un consentement aux registres de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) et de la Chambre des notaires du Québec (CNQ).**

#### **PRÉSENCE D'UN CONSENTEMENT**

Informez la famille de la présence d'un consentement aux registres ou que la carte d'assurance maladie est signée et qu'un coordonnateur d'Héma-Québec communiquera avec elle dans les prochaines heures pour répondre à ses questions. Obtenez le nom et les numéros de téléphone du membre de la famille à contacter.

#### **ABSENCE D'UN CONSENTEMENT**

Présentez à la famille endeuillée l'option du don de tissus et offrez-lui le soutien d'un coordonnateur d'Héma-Québec qui pourra répondre à ses questions. Obtenez le nom et les numéros de téléphone du membre de la famille à contacter.

C'est une approche importante. Ne pas offrir l'option du don à la famille équivaut à prendre la décision à sa place. Sous le choc des émotions, elle a besoin du professionnel de la santé pour être guidée dans sa démarche. Vous pouvez faire la différence.

**Rien ne peut remplacer la perte d'un proche. Toutefois, très souvent, les familles témoignent du fait que le don de tissus leur a permis de donner un sens au décès de l'être cher, en donnant la vie en héritage!**



## L'OFFRE DE L'OPTION DU DON DE TISSUS

# Déroulement d'une approche réussie

**Au moment de l'approche, assurez-vous que les membres de la famille ont bien reçu et compris toute l'information donnée par l'équipe médicale concernant le décès de l'être cher.**

### 1 LE BON MOMENT

L'option du don de tissus ne doit pas être présentée à la famille en même temps que l'annonce du décès. Laissez du temps à la famille pour se recueillir et informez-la de la possibilité du don de tissus humains seulement lorsque le choc initial est passé.

### 2 LA BONNE PERSONNE

Toute personne de l'équipe soignante peut effectuer cette démarche auprès de la famille. Il est important d'identifier, au préalable, la personne qui rencontrera la famille. Celle-ci s'attend à ce que vous fassiez la démarche le moment venu. La confiance qu'elle éprouve généralement envers les professionnels de la santé lui permet d'être rassurée.

### 3 LA BONNE FAÇON

- Faites preuve d'empathie et de compassion tout en étant à l'écoute des besoins de la famille.
- Utilisez des mots simples et un vocabulaire accessible.
- Respectez la culture et les croyances de la famille.
- Abordez l'option du don avec un des membres de la famille, par exemple :

**«Comme professionnel de la santé, je dois aborder un sujet important avec vous. Avez-vous déjà parlé de don d'organes et de tissus avec votre proche ? Connaissez-vous les volontés de celui-ci à ce sujet ?**

**Il serait possible de procéder, si vous y consentez, à un prélèvement de tissus. Le don de tissus permet de répondre aux besoins des personnes malades ou accidentées ayant besoin d'une greffe. Acceptez-vous qu'un coordonnateur d'Héma-Québec communique avec vous dans les prochaines heures afin de vous donner de plus amples informations et répondre à vos questions ?»**

Si nécessaire, laissez un temps de réflexion à la personne endeuillée et remettez-lui le guide préparé à l'intention des familles et des proches intitulé «**Un héritage pour la vie**». Revenez plus tard valider l'intention de la famille de consentir au don de tissus ou non tout en faisant preuve de respect envers sa décision.

#### **SI LA FAMILLE EST FAVORABLE AU DON DE TISSUS,**

confirmez-lui qu'un coordonnateur d'Héma-Québec communiquera avec elle dans les prochaines heures. Vous devrez également transmettre à Héma-Québec les coordonnées (nom et un ou deux numéros de téléphone) du membre de la famille à joindre. La suite du processus sera prise en charge par Héma-Québec, dont l'enregistrement du consentement de la famille.

#### **SI LA FAMILLE REFUSE LE DON,**

le processus prend fin ; vous devez noter l'information dans le dossier du défunt.

# LE DON DE TISSUS HUMAINS

MERCI DE VOTRE ENGAGEMENT!

---

**Pour toute question, communiquez avec  
le coordonnateur d'Héma-Québec:**

1888 366-7338, option 2  
(24 heures sur 24, 7 jours sur 7).

